

Avec les nouvelles centrales vapeur Bosch,
repasser n'a jamais été aussi facile !



BOSCH

Des technologies pour la vie



Jusqu'à **50 € remboursés**
pour l'achat d'une centrale vapeur.*

Offre valable du **28 septembre 2019**
au **18 janvier 2020** inclus.



BoschHomeFrance

* Voir modalités et références concernées au dos du bulletin.

** Voir le règlement complet sur <http://www.bosch-home.fr>

Jeu
concours
Bosch! **



Donnez votre avis !

Pour participer et tenter de gagner un aspirateur avec sac (149,99 € PVC*) ou un autocook (149,99 € PVC*), déposez votre avis sur la plateforme <http://www.bosch-home.fr/france/avis-consommateurs> entre le **28/09/2019** et le **18/01/2020** et voir le règlement de jeu complet sur <http://www.bosch-home.fr>

Bosch rembourse jusqu'à 50 € pour l'achat d'une centrale vapeur du 28/09/2019 au 18/01/2020 inclus.

Comment bénéficier de cette offre ?

- 1. ACHETEZ** entre le **28/09/2019** et le **18/01/2020** inclus une centrale vapeur concernée par l'offre :
50 € remboursés sur les références **TDS8030, 8040, 8060, 8080,**
40 € remboursés sur les références **TDS6150, 6030, 6080,**
30 € remboursés sur les références **TDS4020, 4040, 4050, 4070,**
20 € remboursés sur les références **TDS2110, 2140, 2170.**
- 2. COMPLETEZ** le bulletin de participation retiré en magasin ou téléchargeable en ligne (copies et impressions acceptées), entre le **28/09/2019** et le **18/01/2020** inclus.
- 3. JOIGNEZ** à votre formulaire de participation :
 - Une photocopie de votre ticket de caisse ou de la facture de votre appareil. Entourez impérativement le montant, la date d'achat et le libellé. **Gardez impérativement l'original pour la garantie de l'appareil.**
 - Le code-barres original découpé sur l'emballage.
 - Votre relevé d'identité bancaire (IBAN/BIC).
- 4. ENVOYEZ** le tout sous enveloppe suffisamment affranchie au plus tard le **01/02/2020** (cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :



**OFFRE CENTRALE VAPEUR JUSQU'A 50€ REMBOURSES
OPERATION 15724
13 766 AIX EN PROVENCE CEDEX 3**

5. RECEVEZ votre remboursement par virement bancaire.

Vous recevrez votre remboursement par virement bancaire (ou par lettre-chèque si vous omettez de joindre votre IBAN/BIC) dans un délai de 6 à 8 semaines environ après réception de votre dossier conforme et complété par les éléments mentionnés ci-dessus. Offre valable du 28/09/2019 au 18/01/2020 inclus, limitée à une demande par foyer et réservée à l'achat d'un seul produit sur l'ensemble des références concernées par l'opération (même nom, même adresse, même IBAN/BIC).

Si vous ne disposez pas d'un accès Internet, renseignez sur papier libre votre nom, prénom, adresse, code postal, ville, e-mail, téléphone, RIB ainsi que la référence du produit Bosch acheté et joignez-le à votre dossier (en lieu et place du formulaire d'inscription en ligne). Offre réservée exclusivement aux personnes physiques majeures capables résidant en France (Corse et DROM COM inclus) ou à Monaco, à l'exclusion du personnel de BSH Electroménager et des salariés du revendeur qui bénéficie de l'opération. Offre non cumulable avec toute autre opération promotionnelle portant sur le même appareil. Frais d'affranchissement et de participation non remboursés.

Offre limitée à une seule participation par foyer (même nom et/ou même adresse et/ou même IBAN/BIC). Les informations recueillies feront l'objet d'un traitement informatique par la Société BSH Electroménager, responsable de traitement. Vos données seront traitées par le département Marketing de BSH et son prestataire aux fins de la gestion et l'exécution de l'opération, dans le cadre contractuel défini par le règlement de l'opération, lequel est considéré par BSH comme étant la base légale du traitement. Elles sont conservées pendant la durée nécessaire à l'exécution de l'opération et dans la limite de trois années, sauf si une durée plus longue est autorisée ou imposée en vertu d'une disposition légale ou réglementaire.

Conformément à la réglementation relative à la protection des données, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation du traitement sur les informations qui vous concernent, d'un droit de vous opposer au traitement, ainsi que d'un droit à la portabilité des données. Vous disposez également d'un droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL ou auprès de l'autorité de contrôle de l'Etat membre dans lequel se trouve votre résidence habituelle si celle-ci n'est pas située en France, ainsi que d'un droit de définir des directives relatives au sort de vos données à caractère personnel après votre décès en vous adressant à serviceconsommateur.fr@bosch-home.com accompagné d'une copie d'un titre d'identité portant votre signature.

Les données collectées sont indispensables pour participer à l'opération. Par conséquent, les personnes qui exerceront leur droit d'effacement ou d'opposition avant la fin de l'opération seront réputées renoncer à leur participation. Si vous avez donné votre consentement à recevoir de la prospection commerciale par voie électronique, vous disposez également du droit de retirer votre consentement à tout moment en envoyant une demande à serviceconsommateur.fr@bosch-home.com

Vos données font l'objet d'une saisie par un prestataire. Si vos données sont transmises dans un pays situé en dehors de l'Union Européenne, nous garantissons que ce transfert s'effectue à destination des pays reconnus par l'Union Européenne comme assurant un niveau adéquat de protection de vos données ou sur la base des clauses contractuelles types de la Commission Européenne, afin de garantir un niveau de protection suffisant pour vos données. Vous pouvez obtenir une copie de ces clauses contractuelles type en vous adressant à hcd_compte_securite@highco-data.fr.

Pour obtenir plus d'informations sur le traitement de vos données personnelles et l'exercice de vos droits, vous pouvez consulter la politique de confidentialité des données de BSH Electroménager sur le site internet : <https://www.bsh-group.com/fr/confidentialite-des-donnees>

Toute demande incomplète, illisible ou non-conforme aux pièces exigées ne sera pas prise en compte. Toutes coordonnées contenant des informations fausses ou erronées ne permettant pas de vous contacter entraîneront l'annulation de la participation concernée et la destruction du chèque ou l'annulation de l'impression. Les documents que vous communiquez pour participer à l'offre ne pourront pas vous être restitués. BSH Electroménager se réserve la possibilité de procéder à toutes les vérifications nécessaires afin de s'assurer de la conformité des participations à l'offre, notamment en ce qui concerne les pièces fournies, l'identité et le domicile des participants.

Pour toute question concernant cette opération,
vous pouvez contacter notre hotline au **09 80 10 81 14** (appel non surtaxé)
ou sur le site <https://conso.highco-data.fr>

Nom : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

E-mail :

Référence du produit Bosch acheté :

- Oui, j'accepte que Bosch, marque de la société BSH Electroménager, utilise mes données ou informations à caractère personnel renseignées dans ce formulaire ou via d'autres canaux (informations produit, historique des réparations, etc.) et me contacte par e-mail ou courrier, aux fins suivantes :
1. envoi de messages personnalisés relatifs à des produits, des services et des événements ;
 2. invitation à participer à des évaluations de produits et des questionnaires clients sur la façon dont j'utilise les produits ou sur mon expérience générale vis-à-vis de Bosch ou d'autres appareils ménagers ;
 3. invitation à participer à des jeux concours, offres promotionnelles et d'autres avantages ;
- J'accepte également de recevoir les communications ci-avant via les canaux de communication supplémentaires suivants : SMS / Services de messagerie (WhatsApp, Facebook Messenger, etc.) / Téléphone (Portable / Fixe)

Je dispose du droit de retirer mon consentement (donné ci-dessus) à tout moment, pour l'avenir, en envoyant ma demande de retrait à Bosch, marque de la société BSH Electroménager par mail à l'adresse suivante serviceconsommateur.fr@bosch-home.com ou par courrier à BSH Electroménager, Service consommateur, BSH Electroménager Service Après-Vente 26 avenue Michèle CS 90045 93582 Saint Ouen cedex.

Règlement de l'opération n°15724
« OFFRE CENTRALE VAPEUR – JUSQU'A 50 EUROS REMBOURSES »

1. Société organisatrice

La société BSH Electroménager, SAS au capital de 10 675 000 euros, dont le siège social est situé au 26 avenue Michelet, 93400 Saint Ouen, enregistrée sous le numéro B 341 911 790 du RCS de Bobigny, organise l'opération promotionnelle intitulée « OFFRE CENTRALE VAPEUR – JUSQU'A 50 EUROS REMBOURSES » (Ci-après « **l'Opération** »).

Le groupe BSH est titulaire d'une licence pour la marque Bosch, marque déposée par la société Robert Bosch GmbH.

L'Opération se déroulera dans les conditions définies ci-après :

2. Acceptation du règlement de l'Opération

La participation à l'Opération implique de la part des participants l'acceptation sans réserve du présent règlement.

3. Personnes concernées

Cette Opération est ouverte à tout consommateur, personne physique majeure capable, résidant en France (Corse ou DROM-COM inclus) ou à Monaco, à l'exclusion du personnel de BSH et des salariés du revendeur qui bénéficie de l'Opération.

4. Conditions de participation

Pour bénéficier du remboursement de 50 euros vous devez acheter une centrale vapeur TDS8030, 8040, 8060, 8080, pour bénéficier du remboursement de 40 euros vous devez acheter une centrale vapeur TDS6150, 6030, 6080, pour bénéficier du remboursement de 30 euros vous devez acheter une centrale vapeur TDS4020, 4040, 4050, 4070 et pour bénéficier du remboursement de 20 euros vous devez acheter une centrale vapeur TDS2110, 2140, 2170, entre le 28/09/2019 et le 18/01/2020 inclus une centrale vapeur Bosch éligible à l'offre chez un de nos revendeurs participants à l'Opération et respecter les formalités ci-dessous.

5. Formalités de participation

- Achetez une centrale vapeur de référence parmi la sélection de produits TDS8030, TDS8040, TDS8060, TDS8080, TDS6150, TDS6030, TDS6080, TDS4020, TDS4040, TDS4050, TDS4070, TDS2110, TDS2140 et TDS2170 entre le 28/09/2019 et le 18/01/2020 inclus chez un de nos revendeurs participants ;
- Complétez le bulletin de participation disponible en magasin / Imprimez le bulletin de participation disponible en ligne sur le site internet <https://www.bosch-home.fr/nos-astuces/nos-promotions> et complétez-le en indiquant vos nom, prénom, adresse complète, numéro de téléphone, email, les références du produit acheté qui bénéficie de l'Opération, ainsi que le numéro de l'Opération indiqué en haut du règlement, de manière lisible, ou indiquez ces mentions sur papier libre ;
- Validez votre bulletin de participation et imprimez-le.
- Joignez les pièces suivantes :
 - Votre bulletin de participation dûment complété ou le papier libre avec l'ensemble des mentions précitées
 - Une copie de votre facture/ticket de caisse, sur laquelle vous entourez impérativement la date d'achat, l'enseigne, le prix TTC, ainsi que la référence de l'appareil. **Conservez l'original à titre de garantie.**
 - Le code-barres original du produit découpé sur l'emballage,
 - Votre RIB IBAN-BIC.
- Envoyez-le tout suffisamment affranchi avant le 02/02/2020 minuit (cachet de la Poste faisant foi) à l'adresse suivante :

OFFRE CENTRALE VAPEUR – JUSQU'A 50 EUROS REMBOURSES
 OPERATION – 15724
 13 766 AIX EN PROVENCE CEDEX 3

Le participant doit avoir pris connaissance du règlement et en avoir accepté les dispositions. Il devra également accepter et de conformer aux instructions des conditions générales d'utilisation du site internet.

6. Conditions générales

Vous recevrez votre remboursement par virement bancaire (ou par lettre-chèque si vous omettez de joindre votre IBAN-BIC) dans un délai de six (6) à huit (8) semaines environ à réception et validation de votre dossier complet et conforme.

Offre non cumulable avec toute autre opération portant sur le même produit.

Frais d'affranchissement et de participation non remboursés.

En aucun cas le montant de votre remboursement ne pourra excéder le prix de vente total de(s) appareil(s) pour le(s)quel(s) l'offre s'applique (prix indiqué sur votre facture à l'exclusion de tous frais, frais accessoires, frais de livraison, etc..).

Offre limitée à une seule participation par foyer (même nom et/ou même adresse). Toute demande incomplète, illisible ou non-conforme aux pièces exigées ne sera pas prise en compte.

Toutes coordonnées contenant des informations fausses ou erronées ne permettant pas de vous contacter entraîneraient l'annulation de la participation concernée.

Les documents que vous communiquez pour participer à l'offre ne pourront pas vous être restitués. BSH Electroménager se réserve la possibilité de procéder à toutes les vérifications nécessaires afin de s'assurer de la conformité des participations à l'offre, notamment en ce qui concerne les pièces fournies, l'identité et le domicile des participants.

Il est rappelé aux participants qu'Internet n'est pas un réseau sécurisé. Par conséquent, en cas de dysfonctionnement du réseau Internet (notamment encombrement du réseau, actes de malveillance) ou de problèmes informatiques (notamment liés à l'acheminement de courrier électronique, contamination par d'éventuels virus ou intrusion d'un tiers dans le système du terminal des participants à l'Opération), la Société Organisatrice décline toute responsabilité pour tout dommage causé aux participants, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées, ainsi que des conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle ou professionnelle.

7. Données personnelles

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique par la Société BSH Electroménager, responsable de traitement, aux fins de la gestion et l'exécution de l'Opération. Ce traitement se fait dans le cadre contractuel défini par le règlement de l'Opération, lequel est considéré par BSH comme étant la base légale du traitement. Vos données seront traitées par le département Marketing de BSH et un prestataire qui effectue la saisie et contrôle la validité de la participation à l'Opération. Elles sont conservées pendant la durée nécessaire à l'exécution de l'opération et dans la limite de trois années, sauf si une durée plus longue est autorisée ou imposée en vertu d'une disposition légale ou réglementaire.

Pour obtenir plus d'informations sur le traitement de vos données personnelles et l'exercice des droits dont vous disposez, vous pouvez consulter la politique de confidentialité des données de BSH Electroménager sur le site internet : <https://www.bsh-group.com/fr/confidentialite-des-donnees>

Si vous avez donné votre consentement à recevoir de la prospection commerciale par voie électronique, vous disposez également du droit de retirer votre consentement à tout moment en envoyant une demande à serviceconsommateur.fr@bosch-home.com.

Les données collectées sont indispensables pour participer à l'Opération. Par conséquent, les personnes qui exerceront leur droit d'effacement ou d'opposition avant la fin de l'Opération seront réputées renoncer à leur participation.

8. Litige

La loi applicable est la loi française. Tout litige né à l'occasion de la présente Opération et qui ne pourra être réglé à l'amiable sera soumis aux tribunaux compétents.

Pour toute question concernant cette Opération, vous pouvez contacter notre hotline au 09 80 10 81 14 (appel non surtaxé) ou sur le site <https://conso.highco-data.fr>.

Enfin, dans l'hypothèse où l'une des clauses du présent règlement serait déclarée nulle et non avenue, cela ne saurait en aucun cas affecter la validité du règlement lui-même.

Pour plus d'informations sur notre gamme de produits et sur notre entreprise, connectez-vous sur www.bosch-home.fr.

Veillez lire ce règlement avant de participer à notre jeu intitulé « BOSCH PEM : donnez votre avis » (le « Jeu »).

Article 1 : Société organisatrice

La Société BSH Electroménager, Société par actions simplifiée, au capital de 10 675 000 euros, dont le siège social est 26 avenue Michelet 93400 SAINT OUEN, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bobigny sous le numéro 341 911 790 (ci-après la « **Société Organisatrice** ») organise du 28/09/2019 au 18/01/2020 **minuit un jeu gratuit avec obligation d'achat** intitulé « BOSCH PEM : donnez votre avis » (ci-après « Le Jeu »).

Le Jeu se déroulera dans les conditions définies ci-après.

Article 2 : Acceptation du règlement

En participant à ce Jeu, vous reconnaissez que vous avez lu et accepté le présent règlement, et que vous répondez à toutes les conditions d'éligibilité qui y sont décrites.

Article 3 : Personnes concernées

Ce Jeu est ouvert à toute personne physique majeure, résidant en France (Corse) ou à Monaco, à l'exclusion des membres du personnel de la Société Organisatrice et de ses partenaires ainsi que des membres de leurs familles (ascendants et descendants).

Article 4 : Modalités de participation

Tout participant doit avoir acheté un produit Bosch concerné par l'offre et avoir conservé la facture d'achat. Le produit en question devra être encore commercialisée par la marque en France et être en ligne sur le site www.bosch-home.fr

Pour participer au Jeu, chaque participant doit entre le 28/09/2019 au 18/01/2020 :

- Se rendre sur le site internet www.bosch-home.fr
- Déposer un avis consommateur sur la fiche produit du site Internet www.bosch-home.fr sur l'appareil en sa possession et renseigner les informations requises (**le joueur doit communiquer sa vraie identité**).
- Accepter les conditions d'utilisation liées au dépôt d'un avis consommateur sur le site Internet www.bosch-home.fr et se conformer aux instructions du site.
- Valider l'avis via le mail de confirmation.

Le participant doit avoir pris connaissance du règlement et en avoir accepté les dispositions. Il devra également accepter et se conformer aux instructions des conditions générales d'utilisation du site internet.

Article 5 : Déroulement du Jeu et désignation du gagnant

Un tirage au sort sera organisé une fois par mois le premier jour ouvré suivant le début du mois afin de désigner un (1) gagnant par mois parmi les participants ayant déposé un avis valide (l'avis sera soumis à validation par la marque organisatrice du jeu), et ayant validé le formulaire de participation. Une semaine s'entend du lundi au dimanche et les jours ouvrés s'entendent du lundi au vendredi hors jours fériés. La liste des participants est réinitialisée après chaque tirage au sort. Il y aura donc cinq (5) tirages au sort, réalisés par la société organisatrice BSH Electroménager.

Il est possible d'augmenter les chances de gagner en déposant des avis sur différents produits. (X produits commentés, X chances supplémentaires d'être tiré au sort).

Les avis qui ne seront pas entièrement remplis, et/ou qui n'ont pas été validés ne seront pas pris en compte.

Le gagnant recevra un courrier électronique, à l'adresse mail indiquée dans le formulaire de participation dans les 15 jours suivant le tirage au sort lui demandant de fournir les copies des preuves d'achats liées à la référence pour laquelle l'avis a été déposé. Il devra renvoyer dans les 15 jours calendaires suivant la date de réception de l'e-mail, les éléments demandés, à l'adresse mail suivante : serviceconsommateur.fr@bosch-home.com. Tout

gagnant ne donnant pas de réponse dans un délai de 15 jours à compter de l'envoi de ce mail sera réputé renoncer à celui-ci et la dotation sera attribué à un nouveau gagnant en fin d'opération.

Si suite à l'analyse des preuves d'achat, la participation est considérée comme non-conforme la dotation sera attribuée à un nouveau gagnant.

Une participation sera considérée comme non-conforme si l'achat du produit a été effectué après la création de l'avis, si la référence achetée ne correspond pas à la référence concernée par l'avis déposé, ou si l'avis déposé n'est pas conforme aux conditions d'utilisation du service d'avis.

Article 6 : Dotation du gagnant

Est mis en jeu MUC22B42FR d'une valeur indicative TTC de 149,99 € hors éco participation, ou un aspirateur BGL3K432 d'une valeur indicative TTC de 149,99 € soit 1 gagnant par mois pendant la durée du jeu. La dotation sera attribuée après vérification des preuves d'achat.

La dotation est nominative et ne pourra être attribuée à une autre personne que le gagnant.

La dotation ne pourra donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de sa contre-valeur en argent (totale ou partielle), ni à son échange ou remplacement contre un autre lot, de quelque valeur que ce soit, pour quelque cause que ce soit sauf à l'initiative de la Société Organisatrice.

Si suite aux informations transmises par le gagnant du tirage au sort, la participation est considérée comme conforme, la dotation sera expédiée dans un délai de six (6) à huit (8) semaines à compter de la réception de l'email de confirmation reçu par le gagnant du tirage au sort.

L'acheminement du lot, bien que réalisé au mieux de l'intérêt du gagnant, s'effectue aux risques et périls du destinataire. Les éventuelles réclamations doivent être formulées par le destinataire, directement auprès des établissements ayant assuré l'acheminement, dans les 3 jours à compter de la réception et par lettre recommandée avec accusé de réception.

La dotation sera garantie pour une période de deux (2) ans sous condition d'avoir enregistré son produit sur le site internet www.bosch-home.fr afin d'obtenir un certificat de garantie. Pour bénéficier de sa garantie, le gagnant devra présenter au technicien le certificat de garantie et le bon de livraison de l'appareil.

Article 7 : Responsabilité de la Société Organisatrice

Dans l'hypothèse où la Société Organisatrice se trouverait dans l'impossibilité de permettre au participant de bénéficier de sa dotation, de manière partielle ou intégrale, notamment en cas de force majeure ou d'événement indépendant de leur volonté (notamment en cas d'homonymes), ou de toute erreur lors du tirage au sort, sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

La Société Organisatrice se réserve le droit d'écourter, de prolonger, de suspendre, de modifier ou d'annuler le présent Jeu si des circonstances indépendantes de leur volonté les y contraignent. Ces changements feront toutefois l'objet, dans la mesure du possible, d'une information préalable par tous les moyens appropriés.

Il est rappelé aux participants qu'Internet n'est pas un réseau sécurisé. Par conséquent, en cas de dysfonctionnement du réseau Internet (notamment encombrement du réseau, actes de malveillance) ou de problèmes informatiques (notamment liés à l'acheminement de courrier électronique, contamination par d'éventuels virus ou intrusion d'un tiers dans le système du terminal des participants au Jeu), la Société Organisatrice décline toute responsabilité pour tout dommage causé aux participants, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées, ainsi que des conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle ou professionnelle.

Article 8 : Remboursement des frais

Les frais de connexion à Internet nécessaires à la participation au Jeu pourront être remboursés à toute personne en faisant la demande écrite par courrier postal, avant le 18/01/2020 (le cachet de la poste faisant foi), sur la base d'un montant forfaitaire de 0,21 euros, à l'adresse suivante :

JEU BOSCH PEM
Service Consommateurs Bosch
CS 90045
93582 Saint-Ouen Cedex

La demande de remboursement devra être accompagnée d'un RIB, d'une facture détaillée du fournisseur d'accès Internet auquel vous êtes abonné faisant apparaître la date et l'heure de participation au jeu clairement soulignées. Le timbre de l'envoi de la demande pourra également lui être remboursé si le Participant l'indique dans cette demande écrite.

Il ne sera accepté qu'un seul remboursement par personne (même nom, même adresse et/ou même RIB).

Etant observé qu'en l'état actuel des offres de service et de la technique, certains fournisseurs d'accès à Internet offrent une connexion gratuite ou forfaitaire aux internautes, il est expressément convenu que tout accès au site Internet <https://www.bosch-home.fr/> s'effectuant sur une base gratuite ou forfaitaire (tels que notamment connexion par câble, ADSL ou liaison spécialisée) ne pourra donner lieu à aucun remboursement, dans la mesure où l'abonnement aux services du fournisseur d'accès est dans ce cas contracté par l'internaute pour son usage de l'Internet en général et que le fait pour le participant de se connecter au site et de participer au jeu ne lui occasionne aucun frais ou débours supplémentaire.

Article 9 : Protection des données à caractère personnel

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique par la Société BSH Electroménager, responsable de traitement, aux fins de la gestion et l'exécution du Jeu. Ce traitement se fait dans le cadre contractuel défini par le règlement du Jeu, lequel est considéré par BSH comme étant la base légale du traitement. Vos données seront traitées par le département Marketing de BSH et un prestataire qui effectue la saisie et contrôle la validité de votre participation au Jeu. Elles sont conservées pendant la durée nécessaire à l'exécution de l'opération et dans la limite de trois années, sauf si une durée plus longue est autorisée ou imposée en vertu d'une disposition légale ou réglementaire.

Pour obtenir plus d'informations sur le traitement de vos données personnelles et l'exercice des droits dont vous disposez, vous pouvez consulter la politique de confidentialité des données de BSH Electroménager sur le site internet : <https://www.bsh-group.com/fr/confidentialite-des-donnees>

Si vous avez donné votre consentement à recevoir de la prospection commerciale par voie électronique, vous disposez également du droit de retirer votre consentement à tout moment en envoyant une demande à serviceconsommateur.fr@bosch-home.com.

Les données collectées sont indispensables pour participer au Jeu. Par conséquent, les personnes qui exerceront leur droit d'effacement ou d'opposition avant la fin du Jeu seront réputées renoncer à leur participation.

Article 10 : Règlement

Le présent règlement est disponible à tout moment sur le site <https://www.bosch-home.fr/> et peut être adressé gratuitement à toute personne qui en fait la demande à l'adresse mentionnée à l'article 9.

Le timbre (tarif lent en vigueur moins de 20g) de l'envoi de la demande de règlement sera remboursé sur simple demande écrite à l'adresse du jeu avant le 18/01/2020 accompagné d'un IBAN.

Il ne sera accepté qu'un seul remboursement par personne (même nom, même adresse et/ou même IBAN).

Article 11 : Anomalies de correspondance

Toute correspondance (demande de règlement, demande de remboursement) présentant une anomalie (demande incomplète, illisible, raturée, insuffisamment affranchie) sera considérée comme nulle.

Article 12 : Autorisation de publication de l'identité du gagnant

La participation au présent Jeu emporte, au profit de la Société Organisatrice, l'autorisation de publier, dans toute manifestation publi-promotionnelle liée à la présente opération, ainsi que dans des opérations ultérieures de communication sur les marques de la Société Organisatrice, les nom, prénom et ville du gagnant sans que cette utilisation ne lui confère une rémunération, un droit ou un avantage quelconque autre que l'attribution de sa dotation.

Cet article s'applique dans le respect des dispositions relatives à la protection des données personnelles

Article 13 : Litige

La loi applicable est la loi française. Tout litige né à l'occasion du présent Jeu et qui ne pourra être réglé à l'amiable sera soumis aux tribunaux compétents.

Pour toute question concernant ce Jeu, vous pouvez contacter notre hotline au 09 80 10 81 14 (appel non surtaxé) ou sur le site <https://conso.highco-data.fr>.

Pour plus d'informations sur notre gamme de produits et sur notre entreprise, connectez-vous sur www.bosch-home.fr.